

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ
MRC DE MASKINONGÉ

Le Conseil de la municipalité de Maskinongé siège en séance ordinaire, à huis clos, ce lundi 11 janvier 2021, à 20h, par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence, madame la conseillère Carole Dumontier, messieurs les conseillers Jacques Damphousse, René Plante, Jonathan Lacourse et Jacques Paquin, sous la présidence de monsieur Roger Michaud, maire, formant quorum.

Assiste également à la séance par téléconférence, madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, France Gervais.

Monsieur le Maire souhaite Bonne année 2021, santé et vaccin à tous pour un retour à la normale.

1- AUTORISATION POUR SÉANCE À HUIS CLOS PAR TÉLÉCONFÉRENCE AVEC ENREGISTREMENT

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 15 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-080, daté du 21 octobre 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute la région de la Mauricie est en zone rouge et que dans les régions ayant ce niveau d'alerte maximale, les séances du Conseil doivent se tenir sans la présence du public ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

01-01-21 **POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et
Autorisation
séance à huis
clos, par
téléconférence,
avec
enregistrement
résolu à l'unanimité **QUE** le Conseil municipal accepte que la présente séance soit
tenue à huis clos, avec enregistrement et que les membres du Conseil et les officiers
municipaux puissent y participer par téléconférence.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02-01-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité
Ordre du jour **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par monsieur le maire.

3- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA PREMIÈRE SÉANCE D'AJOURNEMENT DU

16 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 et de la première séance d'ajournement du 16 décembre 2020 et ne désirent pas apporter de modification ;

03-01-21

Adoption des
procès-
verbaux

POUR CE MOTIF : Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité **QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020 et de la première séance d'ajournement du 16 décembre 2020 soient adoptés, selon leur forme et teneur.

4- APPROBATION DES COMPTES

Rémunération des employés	10 952.32 \$	8651 à 8656 & 8673 à 8677 & 8694 à 8698
Rémunération des pompiers	5 056.15 \$	8657 à 8672 & 8678 à 8693
Ghislain Mailhot & Johanne Paillé	247.69 \$	16459
Mme Nicole Dessailliers	569.12 \$	16460
Énergir	365.41 \$	16461
Manoir Jésus-Marie	168.75 \$	16462
Hydro-Québec	947.02 \$	16463
Hydro-Québec	2 465.07 \$	16464
Régie d'Aqueduc de Grand Pré	36 590.00 \$	16465
L'Union-vie	2 408.19 \$	16466
Bell Canada	211.72 \$	16467
Revenu Québec	8 528.26 \$	16468
Receveur général du Canada	3 347.65 \$	16469
Desjardins sécurité financière	2 849.34 \$	16470
Petite caisse	24.90 \$	16471
AIE informatique inc.	45.99 \$	16472
Alide Bergeron & fils ltée	1 092.27 \$	16473
Boivin & Gauvin	942.80 \$	16474
Broderie Aile d'Art	315.26 \$	16475
Carmen Brouillette, notaire	17.25 \$	16476
Chemins de fer Québec-Gatineau	888.00 \$	16477
C.R.S.B.P. du Centre-du-Québec	60.13 \$	16478
EBI Environnement inc.	11 294.23 \$	16479
Éditions juridiques FD	99.23 \$	16480
Les Entreprises Maskinongé inc.	46 123.99 \$	16481
Eurofins environex	427.71 \$	16482
Équipement G. Gagnon inc.	1 192.66 \$	16483
Les Excavations Lemyre & fils	156.22 \$	16484
Fonds d'information sur le Territoire	35.00 \$	16485
I. Gagnon & fils inc.	2 035.06 \$	16486
Gagnon moteur électrique	86.23 \$	16487

Garage N. Brouillard inc.	297.34 \$	16488
Groupe CLR	82.32 \$	16489
Le Groupe A&A Trois-Rivières	25.93 \$	16490
Info Page	66.51 \$	16491
M. Jonathan Lacourse	95.42 \$	16492
Maskimo Construction inc.	590.30 \$	16493
Mécanique Unitmec Diesel	353.64 \$	16494
Municipalité de Saint-Justin	222.49 \$	16495
Municipalité de Saint-Léon-le-Grand	451.92 \$	16496
Laurentide Re/Sources inc.	164.25 \$	16497
Serge Pichette, électricien	3 203.95 \$	16498
Pompes industrielles Launier	499.97 \$	16499
Postes Canada	156.98 \$	16500
Librairie Renaud-Bray inc.	77.18 \$	16501
M. Mathieu Roy	355.27 \$	16502
Wolters Kluwer Québec ltée	2 364.60 \$	16503
Total :	148 551.69 \$	

Approbation des comptes

04-01-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité **QUE**
 Approbation des comptes les comptes ci-dessus soient approuvés et autorisés pour paiement.

5- DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE TAXE D'EAU

05-01-21 Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à
 Remboursement taxe d'eau 2020 à Mme Lemire l'unanimité **D'**autoriser le remboursement de taxe d'eau 2020 à madame Claire Lemire, au montant de 125,00\$, pour la taxe de consommation d'eau concernant le numéro civique 68 rue Saint-Laurent, soit pour un logement non loué durant l'année 2020, tel qu'il est prévu au règlement de taxation numéro 173-2019.

6- AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES – TRAVAUX DE RÉPARATION DE GLISSEMENT DE TERRAIN FACE AU 216 ROUTE DU PIED-DE-LA-CÔTE

CONSIDÉRANT QUE lors des fortes pluies du 13 avril 2020, un glissement de terrain s'est produit face au 216 route du Pied-de-la-Côte, en empiétant sur l'accotement de la route et s'arrêtant juste en bordure du pavage;

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique a été réalisée par la firme SNC Lavalin et a été acceptée par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE pour ce type de travaux, il est recommandé de les faire à l'hiver (février à la mi-mars) ou à la fin de l'été;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté l'ingénieur de la MRC de Maskinongé pour réaliser les plans et devis nécessaires à la réparation dudit glissement de terrain et désire réaliser les travaux cet hiver;

06-01-21 **POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier
 Appel d'offres – travaux glissement terrain PDLC et résolu à l'unanimité **D'**autoriser madame la directrice générale & secrétaire-

trésorière à aller en appel d'offres public pour les travaux de réparation de glissement de terrain face au 216 route du Pied-de-la-Côte, avec les plans et devis qui seront réalisés par l'ingénieur de la MRC de Maskinongé et terminés vers la fin janvier, en acceptant les frais inhérents.

7- APPUI – VOLET 2 MADA – DEMANDE COLLECTIVE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 367/12/2020 de la MRC de Maskinongé, autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter, pour et au nom de la MRC, une demande collective d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA, Volet 2 – Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés, afin de soutenir les municipalités dans la mise en place de leurs plans d'action ;

07-01-21
Appui à la
MRC –
démarche
collective
MADA –
Volet 2

POUR CE MOTIF : Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité **QUE** le Conseil municipal de Maskinongé appui la MRC de Maskinongé dans sa démarche collective Familles-Aînés.

8- DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE DES PROPRIÉTAIRES DU 62 PLACE BERGERON

CONSIDÉRANT la demande écrite de monsieur Robert Bergeron, un des propriétaires de l'entreprise Alide Bergeron et fils Ltée et du 62 place Bergeron, pour changer le règlement de zonage, afin que la propriété du 62 place Bergeron se retrouve dans une zone commerciale comme nous avons dans la réglementation précédente, soit avant l'adoption des nouveaux règlements en 2017;

08-01-21
Demande de
changement de
zonage pour le
62 place
Bergeron

POUR CE MOTIF : Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité **QUE** le Conseil municipal de Maskinongé accepte de débiter les démarches de changement de règlement de zonage, afin que le 62 place Bergeron soit dans une zone commerciale, et ce, selon certaines conditions :

- Qu'un montant de 500,00\$ soit payé à la Municipalité pour effectuer l'amendement du règlement de zonage, comme prévu pour une telle demande ;
- Qu'un engagement du propriétaire du 192 rue Saint-Laurent Ouest (propriété de 8526869 Canada inc., dont monsieur Robert Bergeron est un des propriétaires) soit fait pour ne plus déposer des tas de terre, de gravier ou autres dans la cour avant de cette propriété, seules les cours latérales ou arrière seront acceptées.

9- DEMANDE D'UN CITOYEN POUR UNE RAMPE D'ACCÈS À LA RIVIÈRE POUR LES CANOTS ET LES KAYAKS

CONSIDÉRANT la demande écrite de monsieur André Cartier pour avoir une rampe d'accès à la rivière derrière le garage municipal, situé au 36B rue Saint-Denis, afin de permettre aux citoyens de Maskinongé de mettre à l'eau leurs canots et leurs kayaks;

CONSIDÉRANT QU'un tel projet est très intéressant, mais nécessite plusieurs éléments avant d'accepter cette réalisation, puisqu'il s'agit d'un terrain à risque de

glissement, qu'un aménagement fait en bordure de la rivière nous oblige à travailler avec le ministère de l'Environnement et le ministère de la Faune, qu'un accès pour les personnes à mobilité réduite ou handicapées doit être fait, etc.;

09-01-21

Demande
d'une rampe
d'accès à la
rivière

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **QUE** le Conseil municipal de Maskinongé ne peut répondre positivement, pour l'instant, à la demande de monsieur André Cartier pour une rampe d'accès à la rivière derrière le garage municipal, situé au 36B rue Saint-Denis, puisqu'il s'agit d'un projet à long terme, mais qu'il le retient pour l'étudier attentivement.

10- DEMANDE DES PROPRIÉTAIRES DU 22 RUE DES BÂTISSEURS

CONSIDÉRANT la demande écrite de madame Jessie Dauphin et monsieur Sébastien Lambert, propriétaires du 22 rue des Bâtitseurs, pour une réclamation de leurs frais engendrés (facture de 525,00\$ plus taxes d'Alliance Lambert inc. et facture de 4 745,00\$ plus taxes d'Excavation Arseneault) pour le remblai du fossé qui se retrouve sur leur propriété, évoquant la même problématique que le terrain du 59 rue des Cerisiers dont les frais avaient été assumés par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 156-06-20 adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 1^{er} juin 2020, informant entre autres, madame Jessie Dauphin et monsieur Sébastien Lambert, propriétaires du 22 rue des Bâtitseurs que :

- Le Conseil municipal refuse que le fossé à l'arrière de ladite propriété soit bouché par un tuyau;
- Le Conseil municipal propose le rachat de cette pointe de terrain à 3,00\$ du pied carré, afin de régulariser le terrain, si les propriétaires ne veulent pas garder le fossé sur leur propriété;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 194-07-20 adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 6 juillet 2020, informant entre autres, madame Jessie Dauphin et monsieur Sébastien Lambert, propriétaires du 22 rue des Bâtitseurs que :

- Après une rencontre avec les propriétaires et leur refus de revendre à la Municipalité ladite pointe de terrain, le Conseil municipal révisé le dossier et annule la résolution numéro 156-06-20 ;
- Le Conseil municipal autorise les propriétaires à boucher avec un tuyau le fossé qui se retrouve à l'arrière sur leur terrain, mais en respectant différentes conditions, dont celle qui mentionne que lesdits travaux sont aux frais et sous la responsabilité des propriétaires ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une autre demande des propriétaires du 22 rue des Bâtitseurs, soit que la Municipalité défraie une partie des coûts desdits travaux, la résolution numéro 226-08-20 a été adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 3 août 2020, informant entre autres, madame Jessie Dauphin et monsieur Sébastien Lambert, qu'afin de diminuer considérablement leurs coûts, l'exigence de la Municipalité pour le tuyau de Classe R-320 est changée pour une Classe R-210 ;

CONSIDÉRANT QUE la problématique évoquée sur la propriété du 59 rue des

Cerisiers était tout autre, car le fossé limitait tellement la propriété qu'il ne permettait pas la construction d'un garage ou un rachat possible par la Municipalité de cette partie de terrain;

10-01-21

Fossé sur la propriété du 22 rue des Bâtisseurs

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité **QUE** le Conseil municipal refuse le remboursement demandé pour les frais engendrés pour le remblai du fossé qui se retrouve sur la propriété du 22 rue des Bâtisseurs, car il était convenu que lesdits travaux étaient aux frais et sous la responsabilité des propriétaires.

11- FACTURES D'ASSURANCES DE LA MMQ POUR 2021

11-01-21

Assurances Centre communautaire, Loisirs et Municipalité

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité **D'**autoriser le paiement des factures d'assurances au Groupe Ultima Inc., pour la MMQ, regroupant les assurances pour le Service des loisirs de Maskinongé, le Centre communautaire de Maskinongé et la municipalité de Maskinongé, pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2021, au montant total de 50 795,00\$.

12- PG SOLUTIONS : CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR 2021

12-01-21

Contrat d'entretien annuel – PG Solutions

Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **D'**autoriser le paiement du contrat d'entretien et de soutien des applications de notre logiciel municipal de PG Solutions, pour 2021, au montant de 8 044,00\$ plus taxes.

13- ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE – 2021-2022

13-01-21

Entente Croix-Rouge et contribution 2021-2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **DE** verser la contribution annuelle à la Croix-Rouge au coût de 398,99\$, soit 0,17\$ per capita, et ce, selon l'entente de *services aux sinistrés* avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, signée pour une période de trois ans en 2020.

14- DEMANDES DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Aucune demande.

15- DEMANDES DU SERVICE INCENDIE

14-01-21

Dépôt du rapport annuel 2020 du Service incendie

Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité : **D'**accepter le dépôt du rapport annuel de 2020 du Service incendie de Maskinongé; **DE** transmettre nos félicitations à monsieur Éric Rinfret, directeur du Service incendie et à toute son équipe pour le rapport annuel complet et bien détaillé.

16- CORRESPONDANCE

Fédération québécoise des municipalités : Copie courriel élus.

1) La Politique d'intégration du bois dans la construction est une bonne nouvelle.

2) Infolettre actualités FQM # 4.

Finances Québec : Dépôt de 188 330,00\$ programme d'aide à la voirie locale.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : Dépôt de 15 981,96\$, redevance des matières résiduelles.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : Dépôt de 80 360,00\$ et 36 527,00\$ en mars 2021, aide financière dans le contexte de la COVID-19.

Me Carmen Brouillette : Acte de vente du terrain lot #5 949 291 à madame Angie Dugas et monsieur Sébastien Labrie.

MRC de Maskinongé : Dépôt des amendes pour octobre 2020 de 1 462,00\$.

URLS de la Mauricie : Invitation au Défi château de neige. Copie courriel élus.

Vœux des fêtes

- 1) Municipalités de Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Barnabé, Yamachiche, Saint-Sévère et MRC de Maskinongé.
- 2) Ville de Trois-Rivières.
- 3) Madame Dominique Anglade, Cheffe de l'opposition officielle.
- 4) L'équipe d'ASQ Consultants.
- 5) Lab-École.
- 6) FQM et MMQ.
- 7) Fondation de la Faune du Québec.
- 8) Maski en Forme.
- 9) Sergente Julie Grimard de la Sûreté du Québec.
- 10) Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Revues : La voix du vrac – Source – Publiquip – Urba.

15-01-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité
Approbation de la correspondance **D'**approuver la liste de correspondance pour dépôt au procès-verbal.

17- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

18- PAUSE

19- NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT À LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un délégué de la municipalité de Maskinongé sur le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, pour l'année 2021 ;

16-01-21 **POUR CE MOTIF** : Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **QUE** monsieur le conseiller Jonathan Lacourse soit nommé délégué de la municipalité de Maskinongé sur le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, pour l'année 2021 et **QUE** monsieur le maire Roger Michaud y soit nommé comme substitut.

Délégué et substitut Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour 2021

20- DÉLÉGUÉS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les représentants ou délégués des différents organismes et comités, pour l'année 2021 ;

17-01-21 **POUR CE MOTIF** : Il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **DE** nommer les membres du Conseil suivants comme représentants ou délégués des différents organismes et comités, pour l'année 2021 :

Représentants et délégués - organismes et comités 2021

AGIR Maskinongé	M. Jacques Paquin
Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)	M. Jacques Paquin M. Jacques Damphousse

Comité pour les Employés :	M. Roger Michaud M. Jacques Paquin Mme Carole Dumontier
Comité pour les Loisirs :	M. Roger Michaud M. Jacques Paquin M. Jacques Damphousse Mme Carole Dumontier
Comité pour la Bibliothèque :	M. René Plante
Comité pour le Transport :	M. Roger Michaud M. Jacques Damphousse
Comité pour les Pompiers	M. Roger Michaud M. René Plante M. Jonathan Lacourse
Centre communautaire :	M. Jacques Damphousse
Responsable des questions familles-aînés (RQFA) : Substitut :	Mme Carole Dumontier M. Jacques Damphousse

21- COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution #17-01-21, adoptée séance tenante, le Conseil municipal nommait messieurs les conseillers Jacques Damphousse et Jacques Paquin comme délégués sur le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer 3 citoyens qui formeront, avec les 2 membres du Conseil municipal, le CCU pour l'année 2021 ;

18-01-21
CCU pour
2021

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité :

QUE les personnes suivantes soient nommées pour former le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour l'année 2021, avec messieurs les conseillers Jacques Damphousse et Jacques Paquin : messieurs Pierre-Paul Cournoyer, Gilles Lajoie et René Morin ;

QU'il soit accordé une rémunération de 40\$ par dossier traité à chacun des membres du CCU à l'exception des conseillers municipaux. Cette rémunération sera versée uniquement si le membre participe au traitement du dossier.

22- FQM – ADHÉSION 2021

19-01-21
Cotisation
2021 FQM

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Damphousse et résolu à l'unanimité **DE** renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2021, au coût de 2 441,43\$ plus taxes.

23- ADMQ, ATPA ET ACSIQ – COTISATIONS 2021

20-01-21

Cotisations
2021 : ADMQ,
ATPA, ACSIQ

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité : **DE** renouveler la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du

Québec (ADMQ) de madame France Gervais, directrice générale & secrétaire-trésorière, pour l'année 2021, au coût de 495,00\$ plus taxes, plus l'assurance juridique au coût de 390,00\$ taxes incluses ;

DE ne pas adhérer, pour l'instant, à l'Association des travaux publics d'Amérique (ATPA), à la demande de monsieur Patrice Lemyre, inspecteur municipal ;

D'autoriser l'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) de monsieur Éric Rinfret, directeur du Service incendie, pour l'année 2021, au coût de 275,40\$ plus taxes.

24- BANQUE D'HEURES POUR TECHNICIEN INFORMATIQUE CHEZ AIE INFORMATIQUE INC.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire se prévaloir d'une banque d'heures (15 heures à 75,00\$/heure, plus taxes) d'un technicien informatique chez AIE Informatique ;

21-01-21

Banque
d'heures -
technicien
informatique

POUR CE MOTIF : Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **D'**autoriser l'achat d'une banque de 15 heures de travail technique au taux horaire de 75,00\$, plus taxes, de AIE Informatique inc., soit au montant de 1 125,00\$, plus taxes.

25- DIVERS

a) Adhésion à l'entente entre l'UMQ et Énergir

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement

des réseaux du distributeur gazier;

22-01-21

Entente UMQ
- Énergir

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité :

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

b) Changement de courtier d'assurance imposé par la MMQ

CONSIDÉRANT l'information reçue du cabinet Lussier Dale Parizeau, à l'effet qu'une entente est intervenue entre La Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) et leur cabinet, devenant ainsi le nouveau courtier d'assurance de la Municipalité, à compter du 1^{er} janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adhésion de la municipalité de Maskinongé à la MMQ, en 2004, le courtier a toujours été Bernard Pichette Assurance inc., entreprise locale de notre Municipalité ;

23-01-21

Changement de
courtier d'assurance
imposé par la MMQ

POUR CES MOTIFS : Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Paquin et résolu à l'unanimité **DE** demander à la MMQ la possibilité de conserver notre courtier d'assurance local à Maskinongé, soit Bernard Pichette Assurance inc.

26- DEMANDES DE LA TABLE

Madame la conseillère Carole Dumontier demande et obtient l'autorisation du Conseil municipal pour faire des sculptures de neige sur le terrain de la Municipalité, acquis de monsieur Michel Lajoie (anciennement 52 rue Saint-Joseph).

Monsieur le conseiller Jacques Dampousse informe des plaintes qu'il a reçues concernant les dommages causés au gazon en bordure de rue par le déneigeur quand il ouvre les chemins.

Monsieur le conseiller Jonathan Lacourse mentionne qu'au prochain caucus, il faudra discuter de la formation d'un comité pour le projet d'amélioration du parc de planches à roulettes.

Monsieur le maire Roger Michaud demande à chacun d'être prudent, de respecter le couvre-feu et les consignes du Gouvernement afin de revenir à une vie un peu plus normale le plus rapidement possible.

27- DEMANDES DE LA SALLE

Aucune demande.

28- LEVÉE DE LA SÉANCE

24-01-21

Levée de la
séance

Maintenant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité **DE** lever la séance. Il est 20h47.

Roger Michaud, maire

France Gervais, dir. gén. & sec.-très.

Je, Roger Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.